

Le 27 juillet 2026

Communiqué de presse

Baisse de la prise en charge de l'Assurance Maladie : un nouveau pas vers la financiarisation des soins dentaires

Le **SFCD dénonce** le projet du Gouvernement, relayé par les CDF, la FSDL et l'ONCD, visant à réduire de 60 % à 50 % la part de remboursement des soins dentaires par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), au profit des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM).

Après un premier transfert intervenu en 2023, cette nouvelle mesure confirme **un désengagement progressif de l'État du financement des soins bucco-dentaires**. Sous couvert d'économies budgétaires, il ne s'agit en réalité que d'un transfert de charges vers les complémentaires santé... et, in fine, vers les assurés eux-mêmes.

En faisant des OCAM les principaux « solvabilisateurs » des soins dentaires, cette réforme dépasse largement la seule question du remboursement. Elle renforce leur poids dans l'organisation de notre système de santé et poursuit **une logique de financiarisation des soins, au détriment du principe de solidarité qui fonde notre protection sociale**.

Le SFCD alerte également sur les conséquences prévisibles de cette orientation : une hausse des cotisations des complémentaires santé, un accès aux soins toujours plus dépendant du niveau de couverture de chacun et un accroissement des inégalités de santé. Cette évolution est en totale contradiction avec les objectifs affichés de prévention et d'amélioration de la santé bucco-dentaire de la population.

Plus fondamentalement, cette décision interroge les choix budgétaires de notre pays. Alors que le SFCD rappelait récemment que la lutte contre la fraude sociale et fiscale constitue un levier majeur pour préserver le financement de notre modèle social, le Gouvernement choisit une nouvelle fois de réduire la part de solidarité nationale plutôt que de garantir durablement les ressources de l'Assurance Maladie.

La santé bucco-dentaire ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire.

Le SFCD appelle les pouvoirs publics à renoncer à ce nouveau désengagement de l'Assurance Maladie et à réaffirmer le rôle central de celle-ci dans le financement des soins. **Préserver un accès équitable aux soins**, renforcer la prévention et garantir l'indépendance de notre système de santé ne peuvent se construire sur un transfert progressif vers des acteurs privés, assurantiels voire commerciaux.

Face à cette évolution préoccupante, le SFCD appelle l'ensemble de la profession à **se mobiliser**, au-delà des sensibilités syndicales, pour défendre la santé de nos patients, préserver un accès équitable aux soins et garantir l'avenir de notre profession comme celui de notre système de santé.

La santé est un bien commun. Son financement doit le rester.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.